REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité
Département des Yvelines
Canton de Rambouillet



MAIRIE DE SAINTE-MESME
4 Rue Charles Legaigneur
78730 SAINTE MESME
TEL : 01.30.59.41.27
Mail : mairie@saintemesme.fr

RELEVE DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT SEPT du mois d'OCTOBRE à VINGT HEURES.
Le Conseil Municipal de Sainte Mesme légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle COPETTI, Maire.

PRESENTS :

1. Madame ABADIR MICHRIKY Nadia
2. Monsieur BERGOUNIOUX Jean
3. Monsieur BERNIER Yves
4. Monsieur BORDAS Joël
5. Madame COPETTI Isabelle
6. Monsieur DESCROIX Alain
7. Monsieur FRANQUEZA Luc
8. Madame LEDAUPHIN Corinne
9. Monsieur PIERROT Pascal
10. Madame ROSSIGNOL Odile
11. Monsieur TRAVANUT Laurent
12. Monsieur TRÉBOUET Thierry.

POUVOIR(S) : Mme MARGOT Sylvie à M. TRÉBOUET Thierry.
ABSENT (S) : Mme CHANDAVOINE Sylvaine, M. VANHOVE Christophe.
SECRETAIRE (S) DE SÉANCE : M. BERNIER Yves.

ଔଔ ଌଌ

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 21 AVRIL 2026.

APPROUVE A L'UNANIMITE.

ଔଔ ଌଌ

II. DECISION BUDGETAIRE 2026 DANS LE CADRE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS.

Information donnée à l'Assemblée **non soumis au vote** sur l'annulation de deux factures de frais de garde de 2025 (d'un montant de 24,25 €) en raison d'une erreur typographique sur un nom, nécessitant une refacturation sur l'exercice 2026 (impact neutre de 0 € au total).

ଔଔ ଌଌ

III. TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE - AVENANT 1 LOT 2 MENUISERIES :

Échange sur le remplacement de la menuiserie de l'ancienne garderie au rez de jardin de la salle polyvalente pour des raisons de sécurité, d'esthétisme et de confort thermique. Option qui n'avait pas été retenue initialement dans le marché de travaux.

VOTE A L'UNANIMITE de la fourniture et pose d'un châssi oscillo-battant et d'une porte à deux ventaux pour un montant TTC de 16 504,42€, soit une augmentation d'environ 12 % par rapport au marché initial.

ଔଔ ଌଌ

IV. PARTICIPATION COMMUNALE AU SEJOUR DES ENFANTS DE L'ECOLE.

Présentation du séjour organisé par les enseignants pour les primaires du 19 au 21 mai 2027 axé sur la sécurité en vélo incluant le mini-golf, casques et vélos, classe, encadrement, repas, etc...

Coût global du séjour : 8 975 € pour 45 enfants et 6 accompagnateurs (soit 199,44 € par enfant).
Décision de fixer la subvention communale à 30 € par enfant (1 350€ au total) et la participation des familles à 169,44 € par enfant.

VOTE A LA MAJORITE, M. BERGOUNIOUX s'abstient.

ଔଔ ଌଌ

V. ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CIG (2027-2030).

Renouvellement de l'adhésion au contrat groupe porté par Centre de Gestion (CDG) pour la couverture des risques maladies, accidents, décès, invalidité.
A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal, approuve l'adhésion de la commune de Sainte Mesme au contrat et opte pour une franchise de 10 jours sur la base du traitement indiciaire pour l'ensemble des agents.

ଔଔ ଌଌ

VI. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE RESEAUX DE TELEPHONIE.

Mise à jour de la délibération de 1998 concernant la redevance versée par les opérateurs de réseaux publics de téléphonie (ORANGE), en tenant compte du décret de référence de décembre 2005 et des coefficients d'actualisation fixés pour 2025/2026.
VOTE A L'UNANIMITE.

ଔଔ ଌଌ

VII. AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2027 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF.

Les règles d'engagement des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif et des restes à réaliser, sont fixées à 25 % maximum des inscriptions budgétaires de l'année précédente, sur autorisation de l'assemblée délibérante.
A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal, autorise le Maire à engager les dépenses d'investissement 2027 selon les montants ci-dessous qui seront inscrits au budget primitif 2027 :

Chap.	Libellé	Crédits votés en 2026 (hors RAR)	Montants de l'autorisation 2027
20	Immo Incorporelles	15 000€	**3 750 €**
21	Immo corporelles	1 157 904,98€	**289 476 €**
	TOTAL	**1 172 904,98€**	**293 226 €**

ଔଔ ଌଌ

VIII. VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE N°D 474 RUE FERNAND LAIGNEAU.

M. DESCROIX et M. PIERROT considèrent que les conditions du compromis présenté par l'agence immobilière Abeille Conseil Immobilier sont défavorables à la commune :

- L'acompte notarié est très faible,
- En cas de rupture du sous-seing par défaut des acquéreurs, les indemnités profiteraient uniquement à l'agence immobilière (8 600 euros).

- Les conditions suspensives sont lourdes, incluant l'obtention des prêts bancaires (pour l'achat et la construction) ainsi que l'obtention du permis de construire.
- La commercialisation du terrain se trouverait bloquée pendant environ 6 mois, jusqu'en mai 2027.
- Il convient de vérifier si les études de sol ont bien été fournies aux acquéreurs, sachant que l'implantation de micropieux est nécessaire et entraîne un surcoût de 10 à 15 % sur la construction.
- Face à ces éléments, M. DESCROIX préconise d'établir un contact direct avec les acquéreurs et recommande que la promesse de vente en sous seing privé soit rédigée par le notaire, Maître Pépin.

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal décide de renoncer à la signature du compromis de vente de l'agence Abeille Conseil Immobilier et fixe le prix net vendeur du terrain à 80 000€.

ଔଔ ଌଌ

IV. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Les critères d'attribution des subventions ont été arrêtés comme suit lors d'une réunion interne des élus :

- Dotation particulière pour le COMITE DES FETES et l'association STM Club, dont les subventions sont fixées respectivement à 1 500 € et 1 000 € en raison de leur engagement fort dans l'animation du village,
- Pour le CHŒUR DE SAINTE MESME, AJLC et KRAV MAGA : subvention calculée sur la base de 12€ par adhérent hors commune et 21€ pour adhérents les Saint-Mesmins.

VOTE A L'UNANIMITE.

Fin des points inscrits à l'ordre du jour.

ଔଔ ଌଌ